



FR

CONSEIL DE DIRECTION
103^{ème} session
Rome, 8 - 10 mai 2024

UNIDROIT 2024
C.D. (103) 19
Original: Anglais
avril 2024

**Point n° 9 de l'ordre du jour : Stratégie de promotion de certains instruments
d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Résumé</i>	<i>Proposition de stratégie de promotion de certains instruments d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note de la stratégie de promotion et des activités futures proposées</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2023-2025</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Élevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<u>UNIDROIT 2019 - C.D. (98) 10</u> ; <u>UNIDROIT 2022 - C.D. (101) 4</u> .

I. INTRODUCTION

1. La promotion des instruments d'UNIDROIT est une activité indispensable et prioritaire de l'Institut qui reste inchangée d'une période triennale à l'autre. En conséquence, la promotion de tous les instruments d'UNIDROIT doit être considérée comme indispensable et, à ce titre, des ressources humaines et financières sont nécessaires. Ce principe s'applique également aux conventions pour lesquelles UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire. Le Secrétariat devrait idéalement couvrir tous les instruments préparés et adoptés par l'Institut, mais il est contraint, en raison de ressources limitées, d'établir des priorités concernant ses activités de promotion, parfois sur la base d'une dynamique positive de certains instruments, et de recourir autant que possible à des partenariats avec d'autres organisations intéressées.

2. Des informations spécifiques sur la stratégie de promotion des Conventions d'UNIDROIT, en particulier la Convention du Cap et ses Protocoles et la Convention d'UNIDROIT de 1995, ainsi que sur la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage récemment adoptée, des Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé et des Principes relatifs aux contrats de réassurance (PRICL), sont fournies dans d'autres documents préparés pour cette session du Conseil de Direction. Le présent document propose une mise à jour de la stratégie de promotion concernant les deux instruments suivants:

- Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (Principes d'UNIDROIT);
- ELI/UNIDROIT - Règles modèles européennes de procédure.

II. PRINCIPES D'UNIDROIT RELATIFS AUX CONTRATS DU COMMERCE INTERNATIONAL 2016

A. Faire connaître les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

3. Alors que le Secrétariat célèbre le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de leur première édition par le Conseil de Direction, la promotion des Principes d'UNIDROIT 2016 demeure une activité prioritaire. Il vise notamment à mieux faire connaître les Principes d'UNIDROIT 2016 et les avantages potentiels de leur utilisation, tant dans le domaine du commerce international que dans le cadre d'une réforme législative. À cette fin, le Secrétariat s'appuie non seulement sur l'initiative des correspondants universitaires et d'autres experts, y compris les membres du Conseil de Direction, mais s'engage aussi directement en développant la coopération déjà existante avec les milieux universitaires et professionnels, ainsi qu'avec d'autres organisations, notamment celles dont les activités visent à renforcer les capacités et à assurer une formation juridique continue. Par ailleurs, il recherche activement de nouvelles voies de coopération et de diffusion. Les exemples suivants illustrent les nombreuses initiatives organisées par UNIDROIT et/ou avec la participation du Secrétariat d'UNIDROIT en 2023 et 2024 (un grand nombre de ces activités sont récurrentes et s'inscrivent dans le cadre d'accords spécifiques):

- coparrainage et participation à des conférences et séminaires, notamment avec la participation de juristes, tels que des juges, des arbitres, des conseillers et des avocats en exercice; (par exemple, un atelier pour une délégation d'avocats géorgiens de profession indépendante, avec une présentation sur l'application pratique des Principes d'UNIDROIT en Géorgie par un expert géorgien; la Conférence annuelle sur l'arbitrage international d'UNIDROIT et de l'Université de Roma Tre, tenue le 22 septembre 2023 et présentée par Alexis Mourre sur "Les Principes d'UNIDROIT comme outil pour l'internationalisation des contrats par les tribunaux d'arbitrage" ("The UNIDROIT Principles as a Tool for the Internationalisation of Contracts by Arbitral Tribunals"); une table ronde sur "Les événements imprévisibles dans le commerce international: les clauses de force majeure et de *hardship* en vertu des Principes d'UNIDROIT et des clauses types de la CCI lors de la Conférence annuelle 2023 de l'*International Bar Association* (IBA) à Paris, avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, à l'invitation de l'International Commerce and Distribution Committee; la table ronde, présentée par Laura Opilio (Co-Présidente principale) et Dietmar Huemer (Secrétaire adjoint), et modérée par Raquel Stein et Irene Arévalo Gonzales, a également vu la participation des Professeurs Maria Beatrice Deli (Secrétaire Générale de l'Association italienne d'arbitrage), Denis Philippe (Université de Louvain) et Renata C. Steiner (Université de Sao Paolo);
- participation à des conférences académiques (par exemple, une conférence sur les Principes d'UNIDROIT organisée conjointement par l'Université Özyeğin et UNIDROIT à Istanbul, en Türkiye, et accueillie par Mme Jocelyne Alayan; une présentation du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT lors de la 21^{ème} réunion biennale de l'Académie internationale du droit commercial et de la consommation, tenue à l'Université Bar Ilan, en Israël; des présentations dédiées à la 14^{ème} réunion des Professeurs de droit commercial transnational, organisée par le Professeur Henry Gabriel à l'Université à Greensboro, Caroline du Nord, États-Unis - le programme complet est disponible [ici](#) (en anglais), ainsi qu'une présentation sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales et des Principes d'UNIDROIT par la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, et la contribution sur les Principes d'UNIDROIT par les Professeurs María Ignacia Vial Undurruga et Isabel Zuloaga Ríos, Université de Los Andes).

- coparrainage et/ou participation à des programmes de renforcement des capacités (par exemple, conférences annuelles de Mme Philine Wehling, Fonctionnaire, dans le cadre du Programme *ITC-ILO du Master of Laws in International Trade Law*, coparrainé par UNIDROIT; conférences dédiées à la deuxième édition du Programme international d'UNIDROIT pour le droit et le développement – PIDD, financé par le ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en juin-juillet 2023; les Principes d'UNIDROIT seront également présentés lors de la troisième édition du Programme, prévue pour juin-juillet 2024).
- conférences dans le cadre d'accords de coopération avec des institutions académiques (par exemple, Master en droit des affaires internationales à la LUISS; Partner Fair à l'Université de sciences politiques et de droit de Shanghai (SHUPL); section co-organisée sur les instruments d'UNIDROIT pour le Master en droit des affaires internationales à l'Université "Sapienza" à Rome - édition 2023 par M. Rocco Palma, Fonctionnaire senior, et Mme Philine Wehling, Fonctionnaire; une conférence dans le cadre du Laboratoire de compétences transversales de l'Université de Bari le 16 avril 2024; une conférence à l'Université de Lausanne le 14 mai 2024) et;
- coparrainage de tribunaux fictifs qui favorisent la connaissance et l'application des Principes directeurs des Principes (par exemple, le concours de négociation intercollégiale au Japon, entièrement fondé sur l'application des Principes, et le *William Vis International Commercial Arbitration Moot* en Autriche qui implique à chaque fois les Principes d'UNIDROIT).

4. Par ailleurs, le Secrétariat est impliqué dans un projet de recherche conjoint avec l'Université de Roma Tre sur les crises mondiales et les recours contractuels, dans le cadre des activités du Centre Roma Tre – UNIDROIT de droit commercial transnational et d'arbitrage international, qui a été récemment constitué sous les auspices de l'Académie d'UNIDROIT. Le projet vise à produire un document non législatif axé sur le droit et la pratique de types spécifiques de contrats dans des juridictions sélectionnées et à les comparer ensuite avec les Principes d'UNIDROIT. L'Université soutiendra pleinement le projet sur le plan financier et administratif, sans que cela ne pèse sur les ressources de l'Institut.

B. Les Principes d'UNIDROIT comme cadre du droit général des contrats pour des types de contrats spécifiques

5. Au cours des dernières années, les Principes ont été expressément utilisés comme point de départ et comme référence de droit général des contrats pour les projets d'UNIDROIT consacrés à des types spécifiques de contrats (internationaux), de diverses façons, correspondant aux multiples applications pratiques potentielles des Principes:

- comme point de référence pour développer des orientations législatives et contractuelles plus précises;
- comme modèle de clauses contractuelles; et
- comme loi applicable potentielle, le cas échéant, en conjonction avec un cadre juridique national ou international applicable au contrat spécifique envisagé par le projet.

6. Parmi les exemples d'instruments adoptés figurent le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle de 2015 et le Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles de 2020. Les Principes jouent également un rôle également très important dans l'élaboration des Principes sur le droit des contrats de réassurance (PRICL - pour plus d'informations, voir [C.D. \(103\) 8](#)).

7. Cette stratégie a également été adoptée en ce qui concerne les projets du Programme de travail le plus récent, en particulier pour:

- le projet sur les Principes d'UNIDROIT relatifs au droit commercial international et aux contrats d'investissement (priorité élevée) (voir [C.D. \(103\) 10](#)), et
- le projet sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales (priorité moyenne) (voir [C.D. \(103\) 12](#)).

8. Le Secrétariat estime que continuer à capitaliser sur le rôle des Principes d'UNIDROIT en tant que droit général des contrats est une stratégie gagnante pour leur promotion plus large et leur diffusion dans la pratique dans divers cercles d'affaires à travers le monde.

C. Application des Principes d'UNIDROIT dans des régions spécifiques

9. Une autre voie suivie par le Secrétariat est d'examiner l'impact des Principes d'UNIDROIT dans certaines zones régionales spécifiques qui présentent une similitude dans leur droit général des contrats. À cette fin, le Secrétariat continue de se concentrer sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) en lançant diverses initiatives, dont un projet de document de recherche portant sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la région MOAN, préparé par Mme Philine Wehling, Fonctionnaire.

D. 30^{ème} anniversaire de la première édition des Principes d'UNIDROIT comme forum de planification stratégique pour leur promotion et leur diffusion futures

10. Le Secrétariat encourage la réflexion sur les moyens les plus efficaces de maintenir les Principes "actifs", en tant que l'un des instruments phares les plus pertinents développés par UNIDROIT à ce jour. Le 30^{ème} anniversaire de leur première édition, qui est célébré cette année, est utilisé comme forum approprié pour discuter de l'avenir des Principes dans le cadre des activités d'UNIDROIT, notamment par le biais des événements suivants:

- Les 6 et 7 mai 2024, UNIDROIT a organisé une conférence pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la première édition des Principes d'Unidroit par le Conseil de Direction d'UNIDROIT. Les membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, des experts académiques et des praticiens se réuniront à Rome pour examiner les différentes utilisations des Principes d'UNIDROIT au cours des trente dernières années, ainsi que leur rôle possible dans l'élaboration de nouvelles frontières du droit des contrats. Les sujets abordés porteront sur les racines historiques des Principes d'UNIDROIT et leurs synergies avec d'autres instruments de droit uniforme, l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la rédaction des contrats et dans l'arbitrage, l'utilisation des Principes d'UNIDROIT en tant que droit général des contrats dans le développement de nouveaux instruments d'UNIDROIT, et le rôle fondamental des Principes d'UNIDROIT dans l'élaboration des législations nationales ainsi que de la jurisprudence nationale. La table ronde de clôture jouera un rôle crucial en faisant le point sur les discussions précédentes afin de recueillir des idées et des suggestions sur les moyens de progresser. Le Secrétariat envisage de rassembler les présentations à la conférence et d'autres contributions pertinentes dans un volume spécial, dans le cadre des publications pour le centenaire de l'Institut.
- UNIDROIT coparrainera et participera à d'autres séminaires et conférences de célébration organisés par des institutions académiques et/ou des associations professionnelles, notamment:
 - i. La conférence "Unifier le monde commercial – 30^{ème} anniversaire des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international", organisée conjointement par l'Université de Hambourg, la Chambre de commerce de Hambourg et la Faculté de droit Bucerius, à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Association des

Avocats germano-grecs. La conférence comprendra une première table ronde sur les Principes d'UNIDROIT dans l'arbitrage et une autre sur les Principes d'UNIDROIT en tant que principes de fond et règles de droit. Voir [ici](#) pour plus de détails.

- ii. Une table ronde intitulée "Les 30 ans des Principes d'UNIDROIT: Enseignements tirés" lors de la septième édition de la conférence "Arbitrage international, perspectives actuelles", organisée par l'Association Internationale des Avocats – Union Internationale des Avocats (UIA) à Bilbao, Espagne, avec la participation de la Présidente d'UNIDROIT.
- iii. L'ONG UROLA (*United Rule of Law Appeal*), affiliée à l'Institut de droit international, a généreusement accepté de financer un concours d'essai en 2024 sur le thème 'Trente ans des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international'. Le concours a été lancé le 19 janvier 2024. Les participants ont été invités à rédiger un essai portant sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans la pratique et sur leur rôle dans le développement du droit. La date limite de dépôt était fixée au 15 avril 2024 et le Secrétariat d'UNIDROIT, avec le soutien des membres du Conseil d'administration de la Fondation d'UNIDROIT, procèdera à leur évaluation. Comme à l'accoutumée, les trois meilleurs essais recevront un prix en argent et un webinaire sera organisé pour permettre aux auteurs des cinq meilleurs essais de présenter leur contribution.

III. ACTION DEMANDÉE

11. *Le Secrétariat souhaiterait que les membres du Conseil de Direction apportent des contributions et des suggestions supplémentaires pour atteindre l'objectif visant à une plus large promotion et utilisation des Principes d'UNIDROIT.*

IV. ELI-UNIDROIT - RÈGLES MODÈLES EUROPÉENNES DE PROCÉDURE

A. Conférence de dissémination co-parrainée avec l'ELI

12. Les 5 et 6 février 2024, les Règles modèles européennes de procédure ELI/UNIDROIT ont été présentées et examinées lors d'une conférence de diffusion parrainée conjointement par l'ELI et UNIDROIT et *organisée* par l'ELI à l'Académie autrichienne des sciences à Vienne. La conférence, qui a réuni de nombreux experts ayant participé à l'élaboration de l'instrument, des commentateurs ayant une expertise universitaire et juridique, et plusieurs autres participants intéressés, a donné une vue d'ensemble des règles et un aperçu de l'évolution du droit procédural américain ainsi que de ses convergences et divergences avec les règles modèles. La conférence a ensuite examiné l'approche des règles modèles en matière de gestion des dossiers, de coopération, d'accès à l'information et aux preuves, de procédures collectives, de coûts et de *res judicata*, ainsi que l'impact des règles modèles sur les réformes actuelles et futures des lois procédurales en Italie, au Royaume-Uni et au niveau de l'Union européenne. Enfin, la conférence a réfléchi aux défis et aux opportunités offerts par la numérisation et les nouvelles technologies en matière de procédure civile et d'exécution et a examiné le rôle des traductions des règles modèles dans le contexte plus large du rôle des traductions des instruments uniformes de droit non contraignant.

B. Publications et traductions

13. Un Commentaire sur les Règles modèles européennes de procédure ELI/UNIDROIT rédigé par les Professeurs Astrid Stadler, Vincent Smith et Fernando Gascón Inchausti a été publié en 2023 dans la série *Elgar Commentaries in European Law*. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).

14. En ce qui concerne les traductions, la version portugaise des Règles modèles européennes de procédure ELI/UNIDROIT, préparée par les Professeurs Paula Costa e Silva, Edilson Vitorelli et João Marques Martins, a été publiée en février 2024. Le texte peut être consulté [ici](#).

V. ACTION DEMANDÉE

15. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des informations fournies sur la promotion des instruments d'UNIDROIT et des stratégies de promotion proposées pour les Règles modèles de procédure civile ELI/UNIDROIT.*